

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 11/07/11

## CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110701-54864-DE-1-1\_0

### COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

#### **COLLÈGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX : I DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT II SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES D'INVESTISSEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. PIERRE LEQUILLER,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 22 octobre 2010 relative à la participation aux charges de fonctionnement des collèges publics et établissements internationaux pour l'exercice 2011 et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de ces dotations ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011, portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (articles 114 et 182) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 3 mars 2011, relative à la subvention d'investissement des collèges publics et établissements internationaux ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

I – Décide d'attribuer les dotations complémentaires de fonctionnement suivantes :

Frais de déménagement et de manutention :

- 7 033 € au collège Pierre de Nolhac à Versailles ;
- 30 000 € au collège Paul Bert à Chatou ;

Frais de viabilisation :

- 1 400 € au collège Flora Tristan à Carrières sous Poissy ;
- 7 900 € au collège Jean Zay à Verneuil sur Seine ;
- 4 410 € au collège Claude Debussy à Saint Germain en Laye

Frais de restauration liés au surcoût des repas pendant la période des travaux de réhabilitation de demi-pension :

- 21 220 € au collège Claude Debussy à Saint Germain en Laye

Projet Départemental Adolescence : contribution au transport dans le cadre du dispositif « Yvelines Campus » :

- 350 € au collège Ariane à Guyancourt ;

Dotation spécifique en faveur des classes de troisième à option découverte 3h :

- 500 € au collège Paul Bert à Chatou ;

Dit que la dépense correspondante, d'un montant total de 72 813 €, sera réglée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65511 du budget départemental 2011.

II - Décide d'attribuer les subventions complémentaires d'investissement suivantes :

Renouvellement matériel et mobilier :

- 9 700 € au collège Claude Monet à Carrières sous Poissy pour le remplacement du mobilier de demi-pension ;

Dotation pour travaux :

- 35 000 € au collège François Rabelais à Beynes pour la rénovation des logements de fonction ;
- 13 411 € au collège Guillaume Apollinaire à Plaisir pour les réparations d'une porte coupe-feu, d'une fuite sur la ligne de self et la rénovation d'un logement de fonction ;
- 13 317 € au collège Le Rondeau à Rambouillet pour la mise en conformité d'un ascenseur ;
- 6 011 € au collège Magellan à Chanteloup les Vignes pour la mise en conformité d'un ascenseur.
- 4 375 € au collège Jean Racine à Viroflay pour le câblage du bâtiment de demi-pension.

Dit que la dépense totale correspondante, soit 81 814 €, sera réglée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 204 article 2043 du budget départemental de l'exercice 2011.

Décide la réaffectation à l'acquisition de mobilier pour le Centre de Documentation et d'Information d'une somme de 20 000 € de la subvention d'investissement pour travaux de 90 000 € allouée au Lycée International de Saint Germain en Laye.